

LA RÉGLEMENTATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



3 jours - 21 heures



**13 au 15 octobre
2025**



10 à 20 stagiaires



**1 200 €
TTC/pers.**



Lieu de formation PARIS



Intervenants Dr Sophie MICZEK (PH-médecin du travail, CHRU de Lille)
Dr Jérémie SOMMÉ (médecin du travail)



Objectifs

- Définir les notions nécessaires pour comprendre le rôle et le champ d'action du service de santé au travail au sein d'un établissement de soins public et privé
- Identifier les différents interlocuteurs en lien avec le service de santé au travail
- Apprécier les modalités de suivi de santé au travail en établissement de soins, en fonction des risques professionnels du secteur de soins selon les statuts de salariés
- Distinguer les textes spécifiques à la FPH dans le cadre général du maintien en emploi et dans l'emploi



Publics concernés

- Médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail
- Cadre de santé et infirmier(e)s
- Autres membres de l'équipe pluridisciplinaire



Pré-requis

- Aucun



Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail d'analyse et d'échange à partir des expériences des stagiaires et des formateurs (échanges de points de vue, retours d'expérience, mise en situation...)
- Séances de questions-réponses



Évaluation et suivi

- Questionnaire envoyé en amont de la session (attentes des stagiaires)
- Tour de table et réajustements
- Évaluation des connaissances et des apprentissages : pré-test et post-test.
- A l'issue de la formation : évaluation et remise d'une attestation d'acquisition des compétences.



Indicateurs de résultats

- Évaluation globale de la formation (2024) : **88 %**
- Satisfaction des participants (2024) : **86 %**
- Nombre de participants à la formation (2024) : **13 participants**



Programme

Cette formation répond au contenu de l'article 1 de l'arrêté du 30/01/2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail :

- point 1 « *La connaissance du monde du travail et de l'entreprise* » = 14h
- point 5 « *la prévention de la désinsertion professionnelle* » = 7h

Mercredi 9h00-12h30 (Dr Jérémie SOMMÉ)

- Introduction à la notion « d'aptitude » au travail « en milieu de soins »
- Le service de santé au travail dans la fonction publique hospitalière :
 - Différences privé / public
 - Les missions du service de santé au travail
 - L'équipe pluridisciplinaire et le rôle de ses membres

14h00-17h30 (Dr Sophie MICZEK)

- Procéder à l'évaluation du poste et des conditions de travail :
 - Introduction à l'analyse ergonomique du travail
 - Tiers-temps
 - Etude de poste
 - Pénibilité
- Les liens employeurs, représentants du personnel et services de santé au travail :
 - Secret médical et dossier médical de santé au travail (DMST)
 - CHSCT /CSE
 - DIRECCTE

Jeudi 9h00-12h30 (Dr Sophie MICZEK)

- Le suivi individuel des agents/salariés :
 - Les modalités de suivi
 - Spécificité du suivi en FPH (en fonction du statut ; les différents niveaux d'aptitude ; en fonction du cadre d'intervention du SST
 - En fonction des risques (biologique, chimique, rayonnement ionisant, hyperbare, grossesse)

14h00-17h30 (Dr Jérémie SOMMÉ)

- Procéder à l'évaluation du salarié/de l'agent :
 - La situation de travail et les risques professionnels (traçabilité)
 - Etat de santé
 - Adéquation état de santé/poste de travail
 - Surveillance de l'impact médical des risques professionnels
 - La prévention des risques
 - Prescription d'examens complémentaires
 - Demande d'avis techniques
- Formaliser le contenu de la décision (attestation de suivi, avis d'aptitude, aménagements et restrictions, contestations et recours)

Vendredi 9h00-12h30 (Dr Sophie MICZEK)

- Inaptitude, reclassement, invalidité :
 - Inaptitude au poste
 - La protection sociale en FPH (maladie ordinaire, congés de longue maladie et de longue durée, AT/MP)
 - Comité médical et commission de réforme
 - La caisse des dépôts
 - Invalidité, retraite pour invalidité

14h00-17h30 (Dr Jérémie SOMMÉ)

- Maintien dans l'emploi :
 - Changement de poste
 - Reclassement
 - Travailleur handicapé (FIPHFP)
- Echanges de pratiques autour de situations concrètes :

Les participants peuvent préparer des dossiers de cas complexes à débattre en groupe (jusqu'à 2 dossiers par participant)